

# L'infaillibilité personnelle du Pontife romain a-t-elle son fondement dans l'Écriture ?

Par le R. P. Dom Prosper Guéranger, Abbé de Solesmes

Extrait de *De la Monarchie Pontificale*, 2<sup>e</sup> édition, 1870, pp. 140 et ss.  
*EtudesAntimodernistes.fr*, Avril 2016.

Le saint Évangile, en saint Matthieu, chapitre XVI, nous apprend que le Sauveur voulant récompenser Simon, son disciple, du témoignage qu'il venait de rendre à sa divinité, lui dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. »

Évidemment le Seigneur voulait, en retour, accorder à cet apôtre une prérogative qu'il ne conférerait pas aux autres, puisqu'il ne parlait qu'à lui seul, puisque lui seul avait répondu à la question que Jésus venait de faire à tous.

Dans cette circonstance, Jésus parle de son Église pour la première fois. Il annonce l'intention de la bâtir lui-même ; mais il pose déjà le fondement sur lequel il l'établira.

Un fondement posé par Dieu lui-même ne saurait manquer. Si l'édifice qu'il porte doit durer, c'est au fondement inébranlable qu'il le devra. Jésus donne donc à Simon une qualité qu'il n'avait pas auparavant. Jusque-là il était simple apôtre comme les autres ; désormais il est mis à part. Son nom est changé ; il s'appellera la Pierre. Or, la Pierre est un des noms prophétiques du Christ lui-même. Le Messie est annoncé comme devant être la Pierre choisie, angulaire, fondamentale<sup>1</sup>. C'est donc son propre nom que Jésus donne à Simon, comme s'il lui disait : « Je suis la Pierre inviolable, la Pierre angulaire, qui réunis en un deux choses ; je suis le fondement auquel nul n'en peut substituer un autre ; mais toi aussi, tu es Pierre ; car ma force devient le principe de ta solidité, en sorte que ce qui m'était propre et personnel à ma puissance, te devient commun avec moi par participation<sup>2</sup>. »

Pierre est donc, avec Jésus-Christ et en Jésus-Christ, le fondement de l'Église, et l'Église ne saurait exister en dehors de ce fondement inébranlable. Qui dit Pierre, dit toute la suite de ses successeurs, parce que Pierre ne peut mourir ; autrement, l'Église n'ayant plus de fondement ne subsisterait pas. Les prérogatives de Pierre sont personnelles en lui et en toute la succession des Pontifes romains, que la tradition tout entière a reconnu ne former avec lui qu'une seule personne, quant aux droits du Pontificat.

Le fondement est unique, *super hanc Petram*, parce qu'il n'y a qu'un seul Christ ; il est unique, parce qu'il n'y a qu'une seule Église. Tout doit reposer sur ce fondement, et les apôtres et les disciples ; et les évêques et les prêtres et le peuple fidèle, en un mot l'Église tout entière : *super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam*.

En posant ce fondement, Jésus-Christ devait le rendre inébranlable, le garantir de la chute ; autrement, le fondement entraînerait avec lui l'édifice, ou l'édifice devrait désormais reposer sur un autre fondement. Or, d'un côté, l'Église ne peut périr ; de l'autre, elle n'est l'Église que parce qu'elle est établie sur la Pierre. La Pierre donc ne peut faillir. Si le Pontife romain pouvait enseigner

1 Isa. XXVIII, 16.

2 *Et ego, inquit, dico tibi : hoc est, sicut Pater meus tibi manifestavit divinitatem meam ita et ego tibi notam facio excellentiam tuam : Quia tu es Petrus : id est, cum ego sim inviolabilis Petra, ego Lapis angularis, qui facio utraque unum, ego fundamentum præter quod nemo potest aliud ponere ; tamen tu quoque Petra es, quia mea virtute solidaris, ut quæ mihi potestate sunt propria, sint tibi mecum participatione communia. S. LEO. In anniversario Assumptionis suae. Serm. IV.*

l'erreur, ou l'Église le suivrait, et elle cesserait d'être l'Église, s'étant séparée de la foi qui est son élément vital ; ou elle ne reposerait plus sur celui auquel Jésus-Christ l'a superposée, et elle perdrait le caractère de la vraie Église. L'un et l'autre étant contraires aux promesses de Jésus-Christ, il suit des paroles du Sauveur que le Pape enseignant l'Église, est personnellement infaillible.

En saint Luc, chapitre XXII, on lit ces paroles du Sauveur à saint Pierre : « Simon, Simon, Satan a demandé à vous passer tous au crible comme le froment ; mais moi, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas. Et toi, quand tu seras converti, confirme tes frères. »

La tradition de l'Orient comme de l'Occident a vu dans ces paroles, non point un incident particulier de la vie de saint Pierre, mais une prérogative distincte accordée à cet apôtre comme chef de toute l'Église et continuée dans ses successeurs.

Les apôtres sont en péril de la part de Satan ; Jésus pourrait les secourir directement ; il ne le fait pas. Leur foi court des risques ; ce sera Pierre qui les sauvera. Il suffit pour cela que sa foi ne défaille pas ; car bâtis sur Pierre, ils doivent croire comme lui. Le Sauveur intervient dans cette œuvre merveilleuse, en obtenant par sa prière divine que la foi de Pierre soit toujours ferme et stable. Fort de cet appui qui ne peut manquer, Pierre sera la force de ses frères. Confirmés par lui, ils résisteront aux pièges et aux violences de Satan ; et cet heureux résultat dans lequel Pierre n'est que l'instrument sera dû à l'efficacité de la prière du Fils de Dieu. « Ainsi donc, dit saint Léon, c'est dans Pierre que la force de tous les autres est garantie, et le secours de la grâce divine est ordonné de cette manière, que la solidité accordée à Pierre par le Christ est conférée par Pierre aux apôtres<sup>3</sup>. » Pierre qui ne peut mourir, puisque l'Église vit par lui, sera le docteur universel dans toute la suite de ses successeurs ; l'Église devra à Pierre l'immutabilité dans la foi qui pour elle est la vie, et tout l'honneur en revient à la miséricordieuse bonté du Sauveur qui a opéré cette merveille par sa prière.

Lors donc que Jésus-Christ déclare que la foi de Pierre ne manquera jamais, ne dit-il pas par là même que Pierre sera infaillible dans son enseignement ? Lorsqu'il lui donne la charge de confirmer dans la foi ses frères, ne nous apprend-il pas par là même que la permanence de Pierre dans la foi ne lui vient pas de ses frères, mais que celle dont ils jouissent eux-mêmes leur vient de la confirmation, de l'affermissement que Pierre leur confère. Or, c'est dans l'ordre de la foi que cette prérogative est donnée distinctement à Pierre, et en lui au Pontife romain ; la conclusion ne saurait donc être autre que celle-ci : Le Pontife romain est personnellement infaillible dans l'enseignement de la foi.

En saint Jean, chapitre XXI, Jésus-Christ, en présence de ses apôtres, demande à saint Pierre l'assurance de son amour. Par deux fois il lui dit : « Pais mes agneaux, » et une dernière fois : « Pais mes brebis. » La conversion de Pierre avait eu lieu, le Sauveur sous peu de jours allait quitter la terre, le moment était venu d'établir dans ses fonctions celui que Jésus avait annoncé, lorsque parlant de son Église, il avait dit : « Il n'y aura qu'une seule bergerie et un seul Pasteur<sup>4</sup>. » De même qu'il avait admis Simon fils de Jean en participation de sa qualité divine de Pierre, ainsi, après s'être lui-même représenté sous le nom et les traits d'un Pasteur<sup>5</sup>, il lui conférait ce même titre sur le troupeau tout entier, sur les agneaux et sur les brebis. Il est d'autres Pasteurs qui paissent le troupeau, mais Pierre est le Pasteur des Pasteurs, et par là, l'unité est dans la bergerie. C'est ce qu'exprime avec tant de vérité cet ancien évêque des Gaules, dont les Sermons nous ont été conservés sous le nom d'Eusèbe Émissène : « Le Christ, dit-il, confie d'abord à Pierre les agneaux,

3 In Petro ergo omnium fortitudo munitur, et divinæ gratiæ ita ordinatur auxilium, ut firmitas, quæ per Christum Petro tribuitur, per Petrum apostolis conferatur. S. LEO, *loc. cit.*

4 Joan. X, 16.

5 *Ibid.*, XI, 14.

puis les brebis, parce qu'il ne le fait pas seulement Pasteur, mais Pasteur des Pasteurs. Pierre paît donc les agneaux et il paît aussi les brebis ; il paît les petits et il paît les mères ; il gouverne les sujets et ceux qui leur commandent. Il est donc le Pasteur de tous ; car après les agneaux et les brebis, il n'y a plus rien dans l'Église<sup>6</sup>. »

La première charge du Pasteur est d'enseigner le troupeau ; car le troupeau ne peut vivre que de la vérité. Si le Pasteur qui paît les agneaux et les brebis au nom du Maître, enseignait l'erreur, ou il pervertirait les agneaux et les brebis qui sont sous sa garde, et le troupeau périrait ; ou les brebis repousseraient le Pasteur, et l'unité ne serait plus dans la bergerie. Or, les promesses de Jésus-Christ nous assurent que ni l'un ni l'autre de ces malheurs n'est possible, puisqu'il s'ensuivrait le renversement de l'Église ; il faut donc conclure que le Pontife romain, par cela même qu'il est le Pasteur universel, jouit de l'infaillibilité personnelle dans la doctrine.

---

6 Prius agnos, deinde oves commisit ei, quia non solum Pastorem, sed Pastorem Pastorum eum constituit. Pascit igitur Petrus agnos, pascit filios, pascit et matres : regit et subditos, et praelatos. Omnium igitur Pastor est, quia praeter agnos et oves, in Ecclesia nihil est. EUSEB. EMISS., *Homil. in Vigilia SS. Apost.* — *Biblioth. PP. Lugd.* Tom. VI, pag. 794.